



SERVICES PARTAGÉS CANADA (SPC)

Invitation à se qualifier (ISQ) pour le processus d'approvisionnement en services réseau du gouvernement du Canada (SRGC)

N° de l'invitation à se qualifier	R000076631	Date	11 février, 2021
Amendement No.	011	No de référence du SEAOG	PW-20-00939000

Bureau émetteur	Services partagés Canada 180, rue Kent, 13e étage Ottawa (Ontario) K1P 0B6		
Autorité contractante (L'autorité contractante est le représentant de SPC pour toute question et tout commentaire relatifs au présent document.)	Nom	Daniel Ellsworth	
	N° de téléphone	613-324-6422	
	Adresse courriel	ssc.gc-network-services-gc-services-reseautiques.spc@canada.ca	
	Adresse postale	180, rue Kent, 13e étage Ottawa (Ontario) K1P 0B6	
Date et heure de clôture	26 février, 2021 @ 14h00 HNE		
Fuseau horaire	Heure normale de l'Est (HNE)		

INVITATION À SE QUALIFIER - AMENDEMENT NO. 011

L'Amendement no. 011 est soulevé:

- 1) Pour identifier les dates limites clés; et
- 2) Pour répondre aux questions posées par les répondants potentiels.

Étape importante	Date originale	Date révisé
Date de publication de l'ISQ	21 décembre, 2020	complété
Séance d'information pour les répondants	8 janvier, 2021	complété
Date limite pour les soumissions préalables	22 janvier, 2021 @ 11:59 PM (HNE)	29 janvier, 2021 @ 11:59 PM (HNE) (AMD#1) 5 février, 2021 @ 11:59 PM (HNE) (AMD#2) 12 février, 2021 @ 11:59 PM (HNE) (AMD#7)
Date limite pour la soumission des questions et des commentaires	26 janvier, 2021 @ 2:00 PM (HNE)	2 février, 2021 @ 2:00 PM (HNE) (AMD#2) 9 février, 2021 @ 2:00 PM (HNE) (AMD#7)
Date et heure de clôture	12 février, 2021 @ 2:00 PM (HNE)	19 février, 2021 @ 2:00 PM (HNE) (AMD#1) 26 février, 2021 @ 2:00 PM (HNE) (AMD#7)

Question 51:

“Amendement n ° 2, Q&R #3 révisé l'exigence de l'annexe C, exigence 3: "Le répondant doit avoir fourni, en qualité d'entrepreneur principal, un service de réseau local sans-fil à cinq clients ayant un minimum de 10 sites avec un total cumulé de 500 utilisateurs actifs pendant une période d'au moins 24 mois continus (ce qui peut comprendre la phase de mise en œuvre) au cours des 5 années précédant la date de clôture de la présente ISQ.”

D'après notre lecture, cela signifie que les soumissionnaires doivent fournir une référence client qui a un minimum de 10 sites avec pas plus de 500 utilisateurs actifs sur ces sites (par exemple, une moyenne de 50 utilisateurs par site). Les informations concernant le nombre d'utilisateurs par site sont considérées par la plupart des clients comme étant commercialement confidentielles. En outre, les clients peuvent avoir un plus grand nombre de petites succursales avec un faible nombre d'utilisateurs actifs dans chacun. Cette exigence normative (les clients qui ont 500 utilisateurs au total mais au moins 10 sites, et les soumissionnaires sont demandés à fournir 5 références de clients pour répondre à cette exigence) devrait être révisée afin de fournir uniquement des informations de haut niveau qui démontreront que les soumissionnaires fournissent des services LAN gérés à plusieurs sites clients et pour un nombre important d'utilisateurs.

Nous recommandons que le Canada révisé comme suit: «Le répondant doit avoir fourni, en qualité d'entrepreneur principal, un service de réseau local sans-fil à cinq clients ayant un minimum de 10 sites avec un total cumulé minimum de 500 utilisateurs actifs pendant une période d'au moins 24 mois continus (ce qui peut comprendre la phase de mise en œuvre) au cours des 5 années précédant la date de clôture de la présente ISQ.”

Réponse 51:

Le Canada accepte d'ajouter le mot minimum pour plus de clarté, comme suggéré.

Dans le formulaire de projet de référence de l'ISQ: exigence d'expérience obligatoire no 6 pour l'annexe C, veuillez supprimer ce qui suit:

Exigence obligatoire 6 relative à l'expérience pour l'annexe C
Le répondant doit avoir fourni, en qualité d'entrepreneur principal, un service de réseau local sans-fil à cinq clients ayant un minimum de 10 sites clients uniques par client , avec un total cumulé de 500 utilisateurs actifs (pour l'ensemble des sites clients, pour tous les clients), pendant une période d'au moins 24 mois continus (ce qui peut comprendre la phase de mise en œuvre) au cours des 5 années précédant la date de clôture de la présente ISQ.
(Les répondants doivent fournir un formulaire pour chaque client)

Et remplacez-le par ce qui suit:

Exigence obligatoire 6 relative à l'expérience pour l'annexe C
Le répondant doit avoir fourni, en qualité d'entrepreneur principal, un service de réseau local sans-fil à cinq clients ayant un minimum de 10 sites clients uniques par client , avec un total cumulé minimum de 500 utilisateurs actifs (pour l'ensemble des sites clients, pour tous les clients), pendant une période d'au moins 24 mois continus (ce qui peut comprendre la phase de mise en œuvre) au cours des 5 années précédant la date de clôture de la présente ISQ.
(Les répondants doivent fournir un formulaire pour chaque client)

+++++

Question 52:

"En tenant compte du temps et des horaires des références clients, veuillez confirmer que dans le cas où un soumissionnaire fournit des références de client pour plusieurs volets ou exigences dans un volet, que le Canada regroupera ses appels de référence en un seul appel à ce client."

Réponse 52:

Le Canada confirme que les références utilisées pour plusieurs volets ou plusieurs exigences dans un même volet ne seront contactés qu'une seule fois.

+++++

Question 53:

"4.8.1 Les répondants sont invités à soumettre une soumission préalable:

Nous aimerions vérifier la conformité de notre contenu, mais il se peut que tous les Volets ne soient pas terminés avant le 22 janvier. Le Canada est-il disposé à accepter un ensemble de ISQ SRGC préalable à pour un seul volet?

Cela nous empêchera-t-il de répondre à d'autres Volets dans notre soumission finale?"



Réponse 53:

Le processus de vérification de la conformité préalable à la soumission n'est pas obligatoire. Il appartient au répondant de déterminer s'il souhaite soumettre une réponse préalable à l'offre pour vérifier la conformité dans un volet spécifique.

Le Canada acceptera une soumission préalable pour un seul volet.

Les répondants ne seront pas éliminés d'un Volet car ils n'ont pas soumis de réponse préalable à l'offre pour ce flux dans leur soumission de réponse préalable à l'offre.

Il convient de noter que la date limite de soumission des soumissions a été prolongée au 12 février 2021 à 23 h 59 (HNE).

+++++

Question 54:

“Si SPC décide de lancer une deuxième série de qualification dans un ou plusieurs volets et que les exigences de référence changent, permettra-t-il aux fournisseurs qui n'ont pas répondu auparavant de répondre à ce moment-là?”

Réponse 54:

Le Canada confirme que s'il exécute une deuxième série de qualifications de l'ISQ dans un ou plusieurs volets, les fournisseurs qui n'ont pas soumis de réponse initialement seront permis à en soumettre une lors de la deuxième ronde de qualification.

+++++

AUCUN CHANGEMENT PAR RAPPORT À TOUS LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS.